



Tarifs 'Fraisiers (racines nues)' 2023 - 2024

Conditionné par x.13 Plants (avec 2 tours d'élastiques)

Réf.	Article - (Calibre B)	Unité	Chromos / variété	- 1.000	- 2.500	- 5.000	+ 5.000
Très Précoce :							
T06703	FLAIR (successeur d'AGATHE)	x.100	0,21 €	25,33 €	21,03 €	19,39 €	17,99 €
T06702	GARIGUETTE	x.100	0,21 €	22,19 €	18,43 €	16,99 €	15,76 €
Précoce :							
T06302	ASIA	x.100	0,21 €	25,33 €	21,03 €	19,39 €	17,99 €
T06303	CANDISS	x.100	0,21 €	25,33 €	21,03 €	19,39 €	17,99 €
T06304	CIFLORETTE	x.100	0,21 €	25,33 €	21,03 €	19,39 €	17,99 €
T06704	MANON DES FRAISES (successeur de CIGALINE)	x.100	0,21 €	25,33 €	21,03 €	19,39 €	17,99 €
Saison :							
T06503	RUBIS DES JARDINS	x.100	0,21 €	25,33 €	21,03 €	19,39 €	17,99 €
T06502	SONSATION / SONATA	x.100	0,21 €	25,33 €	21,03 €	19,39 €	17,99 €
Remontante :							
T06401	ANABELLE	x.100	0,21 €	27,84 €	23,12 €	21,31 €	19,77 €
T06402	ANAÏS	x.100	0,21 €	27,84 €	23,12 €	21,31 €	19,77 €
T06411	BRAVURA (successeur de SWEET ANN)	x.100	0,21 €	33,49 €	27,81 €	25,64 €	23,78 €
T06403	CHARLOTTE	x.100	0,21 €	29,09 €	24,16 €	22,28 €	20,66 €
T06404	CIJOSEE	x.100	0,21 €	27,84 €	23,12 €	21,31 €	19,77 €
T06405	CIRAFINE	x.100	0,21 €	27,84 €	23,12 €	21,31 €	19,77 €
T06410	CIRANO	x.100	0,21 €	27,84 €	23,12 €	21,31 €	19,77 €
T06412	FAVORI (successeur de CHARLOTTE)	x.100	0,21 €	33,49 €	27,81 €	25,64 €	23,78 €
T06499	MARA DES BOIS	x.100	0,21 €	29,09 €	24,16 €	22,28 €	20,66 €
T06406	NOVA GENTO	x.100	0,21 €	25,54 €	21,21 €	19,55 €	18,13 €
T06407	OSTARA	x.100	0,21 €	25,54 €	21,21 €	19,55 €	18,13 €
T06408	RABUNA	x.100	0,21 €	25,54 €	21,21 €	19,55 €	18,13 €
T06409	REINE DES VALLEES	x.100	0,21 €	25,54 €	21,21 €	19,55 €	18,13 €
Blanche :							
T06101	ANABLANCA	x.100	0,21 €	38,51 €	31,99 €	29,49 €	27,35 €
T06201	MOUNT EVEREST	x.100	0,21 €	38,51 €	31,99 €	29,49 €	27,35 €
Goût Framboise :							
T06120	ANARED	x.100	0,21 €	38,51 €	31,99 €	29,49 €	27,35 €

Liste non exhaustive !

Tarifs du conditionnement (€-H.T. départ)

Chromos :

T03991	Chromos (spécifique / variété)	x.1	0,21 €
T03990	Chromos (neutres)	x.1	0,21 €

N'hésitez pas à nous les demander lors de vos commandes.

T03995 Frais de désinfection x.1 0,016 €
 *** : Ce référentiel au S.N.P.P.F./O.C. (Syndicat National des Producteurs de Plants de Fraisiers / Officiellement contrôlés) : " L'ensemble des pépiniéristes fraisiers français utilisait le 'Metam Sodium' pour désinfecter les pépinières de plants de fraisiers. Aujourd'hui, ce produit est interdit. Nous disposons à présent d'une seule solution homologuée, la matière active 'DAZOMET (nom commercial : 'BASAMID')'. L'application de ce produit entraîne un surcoût de 5.000€ l'hectare. De ce fait, nous nous voyons dans l'obligation de répercuter cette hausse sur nos tarifs à compter de la saison prochaine 2019/2020. Cette augmentation sera de 15€ / 1.000 Plants (sur tout types de Plants). La désinfection des sols est indispensable pour obtenir une bonne qualité sanitaire de nos Plants dans le respect de la certification de nos produits, ainsi qu'un rendement moyen correct. Nous espérons que vous comprendrez notre décision face à cette situation nouvelle et indépendante de notre volonté. Cordialement ; Mr Le
 Président du S.N.P.P.F./O.C "



CONDITIONS DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions de vente, conformes aux règles professionnelles, usages nationaux et internationaux, s'appliquent expressément à défaut de conventions particulières, à toutes nos ventes et en particulier aux ventes réalisées auprès des horticulteurs, maraîchers, producteurs de légumes, producteurs de plants, pépiniéristes, conservateurs, transformateurs, collectivités, groupements, revendeurs... Le fait de passer commande

Prix

Les prix s'entendent en Euros hors taxes, emballages et transports non compris. Ils sont établis pour la période couverte par le catalogue (saison) En cas de commande dans des conditionnements spécifiques, il peut être convenu d'un supplément par sachet pour la façon.

Commandes

Les commandes seront exécutées dans la mesure où les produits sont disponibles. En cas de récoltes déficitaire ou nulle, provoquée par des perturbations atmosphériques, des accidents culturels de toute nature, réduction partielle ou totale sera appliquée à la commande. Le client en sera Toute annulation de commande de plants à moins de 4 semaines avant livraison entraîne de plein droit une indemnité fixée à 50% de la valeur de la commande. Les affaires traitées par nos Attachés Commerciaux, V.R.P., etc. ne nous engagent qu'après confirmation par notre Société.

Cas de force majeure

Les commandes seront exécutées sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, à titre d'exemple non exhaustif : faits de guerre, grèves, incendies et accidents dans toutes les entreprises intervenant dans la production et la distribution des semences et des plants.

Expédition et risques

Nos marchandises sont vendues condition départ. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport. A défaut d'instructions d'expédition clairement exprimées, nous choisirons le mode d'expédition qui nous paraîtra le plus convenable ou le plus avantageux, sans assumer aucune responsabilité de ce chef, ni admettre réclamation concernant le transport. Nos marchandises sont soigneusement

Clause de réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. A cet égard, ne constitue pas des paiements au

Remarques

Les résultats obtenus ne dépendent pas uniquement de la variété et de la qualité de nos produits, mais aussi de facteurs difficiles ou impossibles à apprécier ou à prévoir et pouvant varier notamment suivant les régions, l'environnement, les conditions agronomiques et atmosphériques, les

Délais de réclamations semences

Toute réclamation portant sur l'aspect extérieur et la pureté spécifique devra être faite dans les 12 jours suivant l'arrivée de la marchandise.
Toute réclamation portant sur la faculté germinative devra être faite dans les 45 jours suivants l'arrivée de la marchandise.
Toute réclamation portant sur l'authenticité, la pureté variétale devra être faite dans les délais normaux de semis ou de plantation et de contrôle

Délais de réclamation plants

Toute réclamation portant sur l'aspect du plant devra être faite dans les 48 heures suivant la livraison.

Retour - Modalités

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la Les frais et risques de retours sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Réclamations

En égard à la nature des produits vendus, notre responsabilité, en cas d'erreurs reconnues et établies, ne pourra en aucun cas, en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique, de faculté germinative, de résistance aux souches ou races de maladies inconnues à Les couleurs, nuances et cycles de végétations sont données à titre indicatif et non contractuel.
Cependant, nous examinerons avec attention toute réclamation qui pourrait nous être adressée par suite d'erreur de notre part et, le cas

Paiements

Nos paiements sont habituellement à 30 jours fin de mois. Cependant, en cas de problème de règlement nous pourrions être conduits à prévoir Si nous acceptons un délai plus important, il sera décompté des agios sur la base de 12% par an. Les clients qui ne respectent pas les délais de règlement prévus ou qui ont fait l'objet par le passé d'une procédure de recouvrement ne seront alors livrés, après solde de leur compte, que contre En l'absence de relation commerciales antérieures, nous pourrions être amenés soit à demander des références bancaires, soit à expédier nos produits contre remboursement. Nos factures sont payables à Saint Ferréol d'Auroure. Nos traites, chèques et mandats de nos clients ne sont pas une dérogation à cette règle. Les dates d'échéance et de recouvrement sont portées sur chaque facture. Tout retard dans le paiement à l'échéance prévue Les frais bancaires et de recouvrement résultant d'une prorogation d'échéance sont à la charge du client. Le non-paiement de nos factures En cas d'étalement de paiement préalablement accepté par nos services, le défaut de règlement d'une échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance. Enfin, en cas de retard de paiement, nous serons autorisés à résilier les marchés et commandes en cours sans préjudice de

Attribution de compétence

Toutes nos ventes sont faites aux conditions énoncées ci-dessus et le fait de nous passer commande implique leur acceptation. Toute difficulté, par quelque cause que ce soit sera jugée par les tribunaux du Puy En Velay qui seront seuls compétents, même en référé.

